

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« visées »

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.